

VISITE DES WEPPEES

Jeudi 9 février 1995

Allocution de Monsieur Pierre Mauroy

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur le Maire, de nous accueillir à l'Hôtel de Ville de La Bassée après cette visite très complète du Pays des Weppes.

Vous le savez, depuis que je suis Président de la Communauté urbaine, j'ai pour habitude de me déplacer afin de me rendre compte sur le terrain des problèmes et des difficultés.

C'est donc avec attention que j'ai lu votre charte "Un avenir pour le Pays des Weppes et du Mélantois". J'y ai retrouvé l'affirmation de votre identité, celle d'une zone à fort potentiel de

développement où l'on se soucie de la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Nous avons, d'ailleurs pu nous en rendre compte au cours de notre visite de tout à l'heure.

Mais, comme souvent, la crise, les mutations industrielles et l'évolution des comportements ont profondément marqué ce secteur.

Par ailleurs, le découpage de 1966, qui a dessiné les limites de la Communauté urbaine de Lille, a créé ici une situation particulière. Les Weppes, très proches du Pas-de-Calais et de la frontière belge, ont finalement souffert d'un certain enclavement dû en grande partie aux relations trop longtemps limitées entre la Métropole lilloise et le Bassin minier.

La visite que nous venons de faire aujourd'hui constitue en quelque sorte le premier élément de réponse aux questions que vous posez dans votre charte.

Bien entendu, ces réponses n'engagent que Président de la Communauté urbaine et elles devront

être présentées aux instances communautaires.

Reprenons donc les priorités évoquées dans la charte, point par point.

- LA RN 41:

Cet axe est l'un des plus meurtriers du département et il est urgent de faire quelque chose!

La Communauté urbaine a donc proposé que l'aménagement de la RN 41 soit réalisé au cours du XIème plan. Aujourd'hui, les réponses de l'Etat ne permettent pas la réalisation totale des travaux envisagés puisque seuls 170 millions de Francs seraient rassemblés (sur les 230 millions nécessaires).

Fort de l'accord de principe du Conseil régional, je vais proposer que la Communauté urbaine dégage les financements nécessaires au titre des Fonds de concours et à concurrence des ses pourcentages de participation habituels.

Cette infrastructure majeure qui devrait ainsi être réalisée au cours du XIème plan constituera le support d'un développement intercommunal. Nous

aurons également le souci de préserver l'environnement et une enveloppe complémentaire permettant une meilleure intégration dans le site devrait être dégagée.

- LES INFRASTRUCTURES

Le Schéma directeur de développement et d'urbanisme a établi la nécessité de réaliser un grand contournement de la métropole qui assure une desserte correcte du sud de l'agglomération; un secteur qui a besoin d'être revitalisé mais qui se trouve confronté au délicat problème de la protection des ressources en eau.

Avec l'ensemble des élus - et notamment Messieurs Davoine et Durand - nous avons insisté sur l'importance pour la Communauté urbaine d'assurer toutes ses responsabilités en évitant de créer un désert qui condamnerait l'économie de ce secteur. Nous engagerons donc des négociations avec l'Etat, la Région et le Département afin de répartir la maîtrise d'ouvrage (grâce peut-être au décroisement des financements) et d'améliorer très vite l'accessibilité du secteur.

- LES ZONES D'ACTIVITE

Vous le savez, offrir de nouveaux espaces économiques fait également partie des options définies par le schéma directeur. C'est le cas à Wavrin, La Bassée, Haubourdin, Santes, Don et Sainghin-en-Weppes, mais aussi au croisement de la Rocade Sud et de la RN41 et à celui de la RN41 et de la RN47. En ce qui concerne l'aménagement de ces deux derniers pôles, il est évident que la Communauté urbaine devra tenir compte des contraintes qu'elle fait elle-même peser sur ces secteurs. Je proposerai donc qu'ils reçoivent le label communautaire et la création de zones d'aménagement différé sur les sites d'intérêt métropolitain sera soumis au vote du conseil, le 17 février prochain.

Par ailleurs, et afin que les solidarités puissent s'exprimer sur l'ensemble des communes concernées par les champs captants - celles qui sont concernées par les zones de vulnérabilité totale - nous devons ouvrir un chantier fiscal dont les propositions seront examinées au cours du prochain mandat.

Enfin - et j'en terminerai avec les zones d'activité - : les friches industrielles. Je pense que l'intervention de la Communauté urbaine pourrait se concrétiser grâce aux enveloppes "Fonds de développement" que nous avons mises en place depuis trois ans maintenant et qui ont déjà permis aux communes de réaliser certains aménagements de proximité. Cela permettrait aux petites et moyennes communes de remettre en valeur certaines friches industrielles grâce, notamment, à des travaux de voirie et d'assainissement.

Autre exemple: nous avons eu l'occasion tout à l'heure de visiter la commune d'Hantay où la Communauté urbaine, avec la ville, s'est portée acquéreur d'un immeuble destiné à préserver le commerce local. Je crois qu'il est en effet important de permettre aux petites et moyennes communes de préserver ce commerce de proximité, souvent vital pour leurs habitants.

- L'EQUIPEMENT

J'ai bien noté que vous souhaitiez intensifier les politiques d'assainissement et d'équipement, avec

notamment les raccordements aux stations d'épuration. Je demanderai donc au prochain conseil d'engager une étude diagnostic permettant de définir un schéma directeur d'assainissement de la zone sud-ouest de Lille avec, pour objectif d'améliorer les conditions de collecte et de transport de la pollution. Cette étude, dont le montant est estimé à 1,4 million de Francs, concernera le cours de la Tortue, mais elle devrait également permettre de déterminer les modalités de l'aide technique que pourrait apporter la Communauté urbaine aux syndicats intercommunaux extérieurs qui ont sollicité son soutien.

Par ailleurs, l'effort de raccordement à la station d'épuration de Houplin Ancoisne sera poursuivi dans l'intérêt écologique de cette zone.

En ce qui concerne le tri sélectif. Vous le savez, nous avons engagé une expérience de tri sélectif sur un échantillon de communes comparable à celui des Weppes. Une extension de cette collecte pourrait être envisagée à condition que le bilan de l'expérience en cours soit positif et que le principe d'une

telle extension soit adoptée par le conseil. Elle reste également soumise à l'accord de toutes les communes des Weppes.

- ENVIRONNEMENT

Vous avez la volonté de préserver votre cadre de vie et vous avez affirmé votre attachement à la qualité de l'environnement.

Vous connaissez mes préoccupations à ce sujet: je les ai dites à maintes reprises. En 1992, j'avais lancé l'idée d'un espace naturel métropolitain; une idée que l'on retrouve largement dans les intentions du Schéma directeur de développement et d'urbanisme. J'ai donc suscité, avec les maires de Santes, Wavrin et Houplin Ancoisne, la création du syndicat mixte du Parc de la Deûle permettant aux communes de garder une certaine initiative et d'obtenir l'appui financier de la Communauté urbaine. Aujourd'hui, l'extension du Parc de la deûle et l'adhésion des communes de Loos, Haubourdin et de Seclin montrent combien nous avons raison et combien la politique communautaire était pertinente.

Malheureusement la création de l'Espace naturel métropolitain, qui doit assurer l'amplification des actions publiques, n'a pas pu intervenir. Je regrette ici que le Département, dont on sait qu'il a la responsabilité directe en matière d'environnement, n'ai pas pu décider de son adhésion à cette association. Je continue pourtant de penser que nous tenons là une forme de coopération de terrain qui permettrait de mettre en oeuvre un certain nombre de petits projets de proximité (vous m'avez d'ailleurs remis une liste de projets de cette nature).

L'intervention communautaire en matière de politique foncière devrait se concrétiser à travers la création de Z.A.D. à vocation de parc naturel qui pourrait contribuer à renforcer la vocation de zone naturelle du sud de l'agglomération lilloise.

En ce qui concerne la Friche Lafarge à Haubourdin, il est bien évident qu'il nous faut résoudre ce problème. Mais le traitement de ce dossier réclame les interventions de l'Etat, du Département, de la région et de la Communauté urbaine.

- HABITAT. LOGEMENT SOCIAL

Le Schéma directeur a constaté un tassement de l'évolution démographique du secteur des Weppes. Il a également acté un certain déséquilibre socio-démographique dû au départ de la population active et aux difficultés de sédentarisation des populations fragilisées.

Il est vrai que l'offre en matière de logement reste faiblement diversifiée. Mais la baisse massive des crédits d'Etat en matière de logements aidés et les difficultés des organismes de construction de logement social contribuent à désorganiser cette offre. Dès lors, il est très difficile de mettre en oeuvre des politiques de construction de logements sociaux déconcentrées.

Je pense pourtant que la Communauté urbaine peut intervenir dans ce domaine en élaborant une politique globale de l'habitat, en respectant la volonté et l'autonomie des communes mais en faisant jouer le principe de solidarité intercommunale.

Je crois que ce que nous avons entrepris avec les maires de Loos et de Lomme en matière de développement social des quartiers pourrait être exporté y compris dans les villes petites et moyennes. J'ai d'ailleurs proposé, au titre du volet "Solidarité" du Contrat d'agglomération, de dégager un crédit de 5 millions de Francs pour les petites et moyennes communes non éligibles au Contrat de ville afin que celles-ci puissent bénéficier d'interventions en matière de développement des quartiers (pour des opérations ne relevant pas de la procédure "DSQ").

- LES TRANSPORTS

Il est important que les communes qui ne sont pas desservies par les infrastructures lourdes, comme le métro ou le tramway, bénéficient quand même d'un excellent niveau de service. Nous nous sommes donc efforcés d'améliorer le service offert en organisant, notamment, le rabattement des lignes d'autobus vers des points stratégiques. La Communauté urbaine a donc confié au CETE une étude de restructuration des transports collectifs sur le secteur

des Weppes. Les itinéraires, les horaires et les conditions de fonctionnement seront donc réexaminés en concertation avec les maires des communes concernées et les usagers.

Voilà les premières réponses que je peux vous apporter aujourd'hui et j'ai demandé à ce qu'elles vous soient transmises par écrit.

En venant dans les Weppes, j'ai pu me rendre compte de votre volonté de construire un véritable avenir pour ce secteur. J'ai également pu constater votre attachement à la Communauté urbaine: vous êtes, en effet, convaincus que c'est dans la solidarité que les problèmes peuvent se résoudre.

J'espère que nous pourrons, ensemble, faire passer ces messages dans les négociations qui interviendront dans le processus d'application du Contrat de Plan.